

Consultation de la Commission européenne
« *Conclusions du cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale :
l'avenir de la politique de cohésion* »



**CONTRIBUTION DU CESER D'ILE-DE-FRANCE
PRESENTEE PAR MME CHRISTINE AUBERGER**

Tous les trois ans, la Commission européenne publie un rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, présentant les progrès réalisés et la contribution de l'Union européenne (UE), des États membres et des pouvoirs publics régionaux à ces résultats.

Le « *cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : investir dans le futur de l'Europe* » du 9 novembre 2010 est accompagné d'une communication sous-titrée : « *l'avenir de la politique de cohésion* ». Elle ouvre une consultation publique très large afin de recueillir des idées et des contributions sur la manière dont la politique de cohésion de l'Union devrait s'adapter aux nouveaux enjeux et sur les façons d'en améliorer la mise en œuvre pour maximiser ses effets à l'avenir. Cette consultation a pour objet de contribuer à orienter la future politique de cohésion et de préparer des propositions législatives que la Commission présentera dans le courant du premier semestre 2011.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) d'Ile-de-France souhaite d'autant plus manifester son intérêt pour cette démarche, que sa commission en charge de "l'Action européenne et internationale" prépare un rapport et un Avis sur l'avenir de la politique de cohésion, qui devrait être examiné avant la fin du mois de mars 2011.

Il s'agira pour le CESER d'Ile-de-France, de réaliser une analyse des termes de ce débat permettant d'appréhender les risques, encourus par une région telle que l'Ile-de-France, de ne plus recevoir de financements européens après 2013. Cela pourrait aussi conduire à formuler des axes de réflexions et des propositions visant à expliciter l'impact et à manifester l'importance du maintien de ces financements européens en Ile-de-France, notamment afin de prendre en compte les fortes disparités du territoire francilien.

L'objectif du CESER d'Ile-de-France, dans ce contexte, sera de faire mieux connaître à la Commission les thématiques et les éléments qui apparaissent comme les plus importants au niveau d'un territoire régional de l'importance de celui de l'Ile-de-France et de mettre en avant non seulement les préoccupations franciliennes mais également les domaines dans lesquels des évolutions peuvent être considérées comme utiles, voire nécessaires.

C'est pourquoi, il est apparu intéressant que le CESER réalise dès à présent une contribution en réponse à la consultation qui a été ainsi ouverte avec cette communication de la Commission destinée à préparer : « *l'avenir de la politique de cohésion* ».

Afin de réaliser dans les temps impartis la contribution envisagée, la commission du CESER en charge de "l'Action européenne et internationale" a été conduite à s'appuyer sur des éléments déjà validés en séance plénière par le CESER et qui correspondent à certaines des questions posées dans le contexte de la présente consultation.

Ces éléments sont extraits de l'Avis n° 2009-13, adopté par le CESER le 19 novembre 2009, et le rapport présenté, au nom de la commission de l'Action européenne et internationale, par M. Jean-Louis GIRODOT relatif à la « *dimension régionale de la stratégie de Lisbonne - bilan, actualité et perspectives* ».

Cette démarche a ainsi conduit le CESER d'Ile-de-France à se focaliser sur trois des treize questions apparaissant les plus pertinentes au regard des préoccupations déjà exprimées par le CESER, en lien avec les thématiques ainsi abordées dans cette consultation par la Commission européenne.

Les contributions devant être envoyées avant le 31 janvier 2011, la commission de l'Action européenne et internationale du CESER a mis en place un groupe de travail afin de préparer ce projet de contribution, sous la conduite de Mme Christine AUBERGER, qui a été présenté au Bureau du CESER, lors de la séance du 5 janvier 2011.

AUGMENTER LA VALEUR AJOUTEE EUROPEENNE DE LA POLITIQUE DE COHESION

1- Comment associer plus étroitement la stratégie «Europe 2020» et la politique de cohésion à l'échelon de l'Union et aux niveaux national ou infranational?

La politique de cohésion a pour objectif de réduire les disparités territoriales qui affectent la compétitivité globale de l'Union européenne et ainsi d'améliorer la croissance et l'emploi. Depuis 2005, cette politique européenne de cohésion a été ainsi amenée à se réorienter en profondeur afin de mieux répondre à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne.

Cette nouvelle politique européenne permet de répondre à l'objectif de cohésion économique et sociale défini par le traité de Rome et réaffirmé par le fléchage de 75 % des financements apportés par l'Union à des projets répondant aux objectifs de la Stratégie de Lisbonne.

Le CESER d'Ile-de-France estime que la nouvelle politique de cohésion devrait être axée sur les deux priorités de la Stratégie Europe 2020 qui lui semblent fondamentales pour le développement du territoire régional francilien :

- **La réduction des disparités territoriales qui affectent la compétitivité :**

si l'Ile-de-France est une région riche, l'analyse territoriale à partir des indicateurs de niveaux de ressources, d'emploi, de formation, d'accès aux équipements continue de faire apparaître des zones urbaines fragiles où l'on constate une forte exclusion sociale. Des programmes ambitieux, associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les associations œuvrant sur ces territoires, doivent être intégrés dans la future politique de cohésion et un ciblage des fonds européens sur ces priorités apparaît nécessaire.

- **La recherche et l'innovation, source majeure de croissance et de création d'emplois :**

l'Ile-de-France s'inscrit dans cet objectif de la stratégie européenne avec le développement des pôles de compétitivité et la volonté, affirmée depuis 2004, d'être la première éco-région d'Europe. L'Ile-de-France a les atouts nécessaires pour être une région d'excellence. Néanmoins, tous les acteurs franciliens ne consacrent que 3,3% du PIB en R&D (recherche et développement). Il est donc nécessaire d'inciter et de soutenir les entreprises pour que davantage de moyens soient consacrés à l'innovation et à la préservation de l'environnement.

Pour le CESER d'Ile-de-France, il s'agit d'arriver, sur un territoire donné, à une cohérence, un consensus, une convergence dans les projets, et de bénéficier d'un support administratif et financier, que ce soit de la Région ou de l'État. L'important, d'un point de vue global, est d'avoir de bons projets qui puissent réussir, même si l'on préférerait que les collectivités territoriales gèrent ces projets.

RENFORCER LA GOUVERNANCE

6- Comment la politique de cohésion peut-elle mieux prendre en considération le rôle fondamental des zones urbaines et des territoires à la géographie spécifique dans les processus de développement, ainsi que l'émergence de stratégies macrorégionales?

La politique urbaine s'inscrit actuellement dans les politiques de l'Union, partiellement grâce à l'ancienne Stratégie de Lisbonne. Il existe aussi une prise de conscience des gouvernements nationaux du fait que les grandes aires métropolitaines, véritables points forts de notre société européenne, sont extrêmement importantes dans le processus de mondialisation.

Le paysage européen change vite. Les villes et les métropoles grandissent et on observe un certain dépeuplement de la campagne. Ce renforcement des centres urbains existants devra se conjuguer avec le nécessaire développement des zones rurales, en interaction plus forte avec les centres urbains. La cohésion du territoire de l'Ile-de-France nécessite ainsi de favoriser pour les habitants des zones rurales de la grande couronne l'accès aux emplois et aux équipements.

Le CESER d'Ile-de-France estime que la Commission européenne n'a pas suffisamment pris en compte le rôle de locomotive des Régions-capitales et des grandes métropoles européennes pour tirer l'économie de la connaissance. Par exemple, si l'Ile-de-France n'avait consacré que 3 % de son PIB à la recherche et développement, l'objectif global aurait eu encore moins eu de chance d'être atteint au niveau national et au niveau européen ! Une région métropolitaine, comme l'Ile-de-France, a donc une responsabilité particulière dans le processus de développement.

En Allemagne et en France, par exemple, le moteur de l'identification des métropoles réside dans les pôles de compétitivité, avec la coopération entre les universités, les centres de recherche et les entreprises, mais aussi dans l'accessibilité pour les investissements directs internationaux et dans l'amélioration de l'offre culturelle, touristique et de loisirs.

L'économie locale et territoriale devrait être à la base de la refondation de nouvelles dynamiques économiques à bâtir, en particulier avec un fort investissement en termes d'innovation et d'économie verte, en partant de nouveaux besoins citoyens et des économies urbaines. Il serait donc intéressant de développer le lien entre la prise en compte de ces dynamiques urbaines et les nouveaux impératifs économiques. Tout cela incite à mettre en place une stratégie des aires métropolitaines avec des répercussions dans tous les domaines. Au-delà de la question des moyens financiers se pose celle du manque d'organisation.

Il apparaît donc souhaitable au CESER d'Ile-de-France qu'une politique urbaine soit mise en place au niveau européen. Les autorités régionales et les CESER devraient être appelés à se prononcer sur les politiques urbaines qui seraient ainsi élaborées et présentées par les autorités européennes et nationales.

7- Comment améliorer le concept de partenariat et la participation des parties prenantes locales et régionales, des partenaires sociaux et de la société civile ?

La recherche d'un nécessaire équilibre entre la cohésion sociale et la compétitivité ainsi que l'interactivité entre ces deux aspects impliquent de s'appuyer sur des régions riches, puissantes, mais aussi sur les autres régions.

Le fait de parler de territoires et de régions constitue un changement décisif qui n'est malheureusement pas assez connu, répercuté et communiqué. Une telle stratégie européenne doit être davantage relayée, ce qui implique une plus grande décentralisation et une plus grande prise en charge par les acteurs territoriaux. En effet, de nombreuses compétences, importantes dans le contexte de la stratégie européenne, sont déjà de niveau régional.

Les autorités décentralisées, dans les Etats membres, doivent également être mises en capacité de s'approprier la stratégie européenne pour mettre fin au paradoxe actuel des constructions pyramidales nationales qui se heurtent à l'évolution en réseau de la société du XXI^{ème} siècle.

En effet, si l'on considère que cette stratégie européenne est aussi une stratégie pour l'innovation, la créativité et la formation, les Régions ont donc beaucoup de raisons d'y être impliquées... Cela devrait conduire à s'interroger sur ce que pourrait être un agenda régional pour mettre en œuvre la stratégie européenne dans ses thématiques de compétitivité, de développement durable et d'inclusion sociale et de voir quels points forts développer dans ce sens.

Cela pourrait être favorisé, ainsi que l'a préconisé la Région Rhône-Alpes, par des modes nouveaux de contractualisation qui présentent l'avantage de permettre l'appropriation des priorités stratégiques européennes et de renforcer la coordination des politiques publiques. Dans cet esprit, le CESER d'Ile-de-France a manifesté son intérêt pour l'élaboration de "Pactes territoriaux européens", capables d'associer, sur une base volontaire, les différents niveaux institutionnels compétents afin d'adapter la mise en œuvre des objectifs et priorités de l'Union européenne sur une base partenariale avec les autorités territoriales.

C'est donc une transformation plus profonde qui est en jeu. Le niveau régional est vraiment un niveau clé qu'il faut privilégier si l'on veut toucher les personnes, transformer leur qualité de vie mais aussi leurs conditions d'exercice professionnel dans une approche de proximité.

Dans l'élaboration de la nouvelle stratégie européenne, la Région peut se donner les moyens d'impliquer la société civile, dans le cadre du CESER, grâce à une communication sur les objectifs poursuivis par la politique de cohésion et sur les résultats déjà obtenus.